

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 627

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

-----

**ARTICLE 44**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les médias à caractère national doivent transmettre annuellement au CSA les indicateurs qualitatifs et quantitatifs concernant la représentation de la « diversité » de la société française. De tels procédés s'apparentent à des quotas ethniques déguisés, basés sur l'« origine perçue ». Face à une notion aux contours flous, il convient de supprimer cet article pour ne pas sombrer dans une logique ethnique et communautariste.